

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit  
Grand Hôtel Dieu  
3 Cour du Midi - CS 30259  
69287 Lyon cedex 02

Forvis Mazars  
Parc des Glaisins  
7 Avenue du Pré Félin  
74940 Annecy-le-Vieux

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société  
AKWEL  
975, Route Des Burgondes  
01410 CHAMPFROMIER

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AKWEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

---

## *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Évaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux

Notes 1.7.11 « Provisions (hors incertitudes fiscales) » et 16 « Provisions courantes et non courantes » de l'annexe aux comptes consolidés

### Risque identifié

Le Groupe étant présent dans de nombreux pays et fournissant de nombreux constructeurs automobiles, il est à ce titre exposé aux risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les aspects commerciaux et industriels.

Dans ce contexte, le Groupe peut rencontrer des situations incertaines, litigieuses ou contentieuses, notamment dans le cadre de risques techniques et des campagnes de rappel réalisées par les constructeurs automobiles.

L'estimation des risques est revue régulièrement par la direction du Groupe. L'identification incomplète et/ou l'évaluation incorrecte d'un risque pourrait conduire le Groupe à surévaluer ou sous-évaluer ses provisions.

Au cours de l'exercice 2025, un accord a été conclu sur le principal litige sur lequel portaient les provisions liées aux risques techniques et commerciaux et a permis de solder celui-ci avec impact négatif sur le résultat de 19,6 millions d'euros après reprises de provisions déjà constituées à cet effet.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions liées aux risques techniques et commerciaux constituait un point clé de notre audit compte tenu des enjeux financiers potentiels à l'échelle du Groupe et du déboucement du principal litige sur l'exercice.

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

---

### Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Obtenir l'accord client concernant des sujets de qualité des réservoirs SCR et par sondage, tester le débouclage des coûts réels par rapprochement aux éléments probants ;
- Obtenir des confirmations externes des avocats permettant de recenser les litiges et les situations contentieuses dont le Groupe fait l'objet ;
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, de la documentation correspondante et le cas échéant, les corroborer avec les consultations écrites de ses conseils externes ;
- Pour les risques techniques, par entretien avec le directeur de ligne du produit concerné, prendre connaissance de la situation, des discussions en cours afin d'appréhender les risques pour le Groupe ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction aux vues des informations collectées, pour estimer le montant des provisions comptabilisées.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### *Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel*

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

---

pour la raison suivante : les comptes au format ESEF destinés à être inclus dans le rapport financier annuel ne nous ont pas été communiqués à temps pour permettre l'organisation de nos travaux de vérification.

### *Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AKWEL par votre assemblée générale du 23 février 2004 pour le cabinet Forvis Mazars et du 23 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 22ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 2ème année, dont respectivement 14 et 2 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 5

---

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

AKWEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 6

---

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Annecy, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:  
  
F60A9AE50B42458...

Matthieu Moussy

Forvis Mazars

Signed by:  
  
B728EB60A8C8410...

Jérôme Neyret

**BILAN CONSOLIDÉ**

Au 31 décembre 2025  
(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes n°</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Immobilisations incorporelles			
Ecart d'acquisition	<u>7</u>	33 198	35 381
Autres immobilisations incorporelles	<u>8</u>	3 882	2 330
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>37 080</b>	<b>37 711</b>
Immobilisations corporelles			
Terrains		20 078	20 827
Constructions		83 249	72 135
Installations techniques & matériels		110 968	122 528
Autres immobilisations corporelles		8 120	8 353
Actifs liés aux droits d'utilisation		15 372	13 536
Immo en cours, av et acptes		45 735	48 314
<b>Immobilisations corporelles</b>	<u>9</u>	<b>283 521</b>	<b>285 693</b>
Actifs financiers non courants	<u>10</u>	6 130	2 064
Actifs d'impôt différés	<u>11</u>	9 877	12 493
<b>Total actif non courant</b>	-	<b>336 608</b>	<b>337 961</b>
Stocks et en-cours	<u>12</u>	139 302	141 628
Créances clients et autres actifs	<u>13</u>	137 616	142 933
Autres créances	<u>14</u>	33 753	63 258
Autres actifs financiers		32 617	8 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	<u>17</u>	113 829	142 458
<b>Total actif courant</b>	-	<b>457 117</b>	<b>498 277</b>
Actifs destinés à être cédés	<u>19</u>	-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>793 724</b>	<b>836 238</b>

\*Les « comptes à terme » de 2024 ont été reclassés en « autres actifs financiers » comme cela a été fait en 2025.

<b>PASSIF</b>	<b>Notes n°</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Capital social	<u>15.</u>	21 235	21 240
Prime d'émission		6 627	6 863
Réserves et report à nouveau		555 160	554 228
Acomptes sur dividendes		-	-
<b>Résultat de l'exercice part du Groupe</b>		<b>16 217</b>	<b>24 190</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>599 240</b>	<b>606 520</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>515</b>	<b>625</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>599 755</b>	<b>607 146</b>
Provisions à long terme	<u>16.</u>	25 530	64 218
Dettes financières moyen et long terme	<u>17.</u>	2 240	3 843
Dettes sur obligations locatives non courantes	<u>17.</u>	8 811	9 573
Passifs d'impôt différés	<u>11.</u>	14 879	9 954
<b>Total passif non courant</b>		<b>51 460</b>	<b>87 588</b>
Provisions courantes	<u>16.</u>	5 796	9 680
Dettes financières à moins d'un an	<u>17.</u>	-	1 686
Dettes sur obligations locatives courantes		2 440	1 963
Dettes fournisseurs		77 370	85 370
<i>(y compris les dettes fournisseurs d'immobilisations)</i>		<i>1 664</i>	<i>1 800</i>
Autres dettes	<u>18.</u>	56 902	42 806
<b>Total passif courant</b>		<b>142 509</b>	<b>141 505</b>
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés	<u>19.</u>	-	-
<b>Total du passif</b>		<b>793 724</b>	<b>836 238</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2025  
(en milliers d'euros)

	Notes n°	31.12.2025	31.12.2024
Chiffre d'affaires		938 267	988 994
Autres produits		1 388	0
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3</b>	<b>939 655</b>	<b>988 994</b>
Variation de la production stockée		3 350	-16 929
Consommations		-411 698	-439 079
Autres charges externes		-193 472	-135 373
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>		<b>337 836</b>	<b>397 613</b>
Impôts et taxes		-9 735	-4 892
Charges de personnel et d'intérimaires		-291 435	-305 499
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>36 666</b>	<b>87 222</b>
Dotations aux amortissements		-42 343	-39 269
Dotations/reprises nettes sur provisions		49 932	-9 557
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>3</b>	<b>44 255</b>	<b>38 396</b>
Autres produits et charges non courants	4	-13 916	1 322
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>30 339</b>	<b>39 718</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4 736	3 438
Coût de l'endettement financier brut		-1 852	-1 597
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>5</b>	<b>2 883</b>	<b>1 841</b>
Autres produits (et charges) financiers	5	-4 550	-448
Impôts courants et différés	6	-16 083	-16 642
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		3 630	-208
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CONSERVÉES</b>		<b>16 219</b>	<b>24 261</b>
* dont part revenant au Groupe consolidé		16 217	24 190
* dont part revenant aux intérêts minoritaires		2	71
<b>Résultat net part du Groupe par action (en euros)</b>		<b>0,61</b>	<b>0,91</b>
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros)		0,61	0,91

La valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation sont des indicateurs utilisés dans les reportings de gestion du Groupe et, à ce titre, présentés ci-dessus.

**ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS  
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

*Au 31 décembre 2025*  
*(en milliers d'euros)*

	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>16 219</b>	<b>24 261</b>
Écarts de conversion	-19 189	-20 696
OCI - Recyclables		
Écarts actuariels sur les engagements de retraite nets d'impôts	496	105
OCI - Non recyclables	-	-
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-18 693</b>	<b>-20 591</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-2 474</b>	<b>3 670</b>
* dont part revenant au Groupe consolidé	-2 364	3 576
* dont part revenant aux intérêts minoritaires	-110	93

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi et des variations de juste valeur des titres non consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)

	Note n°	31.12.2025	31.12.2024
<b>RESULTAT NET</b>		<b>16 219</b>	<b>24 261</b>
Dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition	7	3 500	0
Dotations aux amortissements hors droits d'utilisation	9	36 025	36 621
Dotations aux amortissements liés aux droits d'utilisation	9.2	2 819	2 648
Plus-/moins-values sur cessions d'actifs		-2 782	-4 681
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles		-36 624	7 233
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Elimination des résultats nets des entreprises associées		-3 630	207
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>15 527</b>	<b>66 289</b>
Variation des autres actifs et passifs		37 666	30 249
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>53 193</b>	<b>96 538</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	-36 508	-46 910
Acquisitions d'immobilisations financières		-5 454	-144
Cessions d'immobilisations		6 278	6 712
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>-35 683</b>	<b>-40 342</b>
Distribution de dividendes		-7 963	-7 963
Variation de l'endettement	17	-7 807	-30 282
Augmentation de capital		0	-153
Remboursement des dettes locatives		-1 152	542
Variation des autres actifs financiers		-24 617	-8 000
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DU FINANCEMENT</b>		<b>-41 540</b>	<b>-45 856</b>
Incidence des variations de change		-4 542	-19 415
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>-28 572</b>	<b>-9 075</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>		<b>142 401</b>	<b>151 476</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<u>1.12</u>	<b>113 829</b>	<b>142 401</b>

Les règles d'établissement du Tableau de Flux de Trésorerie sont précisées dans la note 1.12 ci-après.

La trésorerie nette de clôture ne comprend pas de concours bancaires en 2025

## Détail des variations des autres actifs et passifs

	31.12.2025 (12 mois)	31.12. 2024 (12 mois)
Variation des frais financiers	-	-
Variation des stocks	-1 682	32 692
Variation des créances courantes	21 595	19 890
Variation des dettes courantes	15 699	-24 056
Variation des créances non courantes	7 770	491
Variation des dettes non courantes	-5 716	1 232
Variation des actifs et passifs disponibles à la vente	-	-
<b>Variation des autres actifs et passifs</b>	<b>37 666</b>	<b>30 249</b>

**Détail de la variation de l'endettement (hors dettes locatives)**

	<b>31.12.2025</b>	<b>31/12/2024</b>
	<b>(12 mois)</b>	<b>(12 mois)</b>
Augmentation de capital ou apports		
Encaissements provenant d'emprunts		3 416
Remboursement d'emprunts	-7 807	-33 698
Titres d'autocontrôle	-	-
<b>Variation de l'endettement (hors dettes locatives)</b>	<b>-7 807</b>	<b>-30 282</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2025  
(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	21 393	9 704	649 558	-70 937	609 718	532	610 250
Variation de capital	-153	-2 842	2 995		0		0
Résultat de l'exercice 2024			24 190		24 190	71	24 261
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				-20 718	-20 718	22	-20 696
OCI				105	105		105
<b>S/Total Résultat global</b>			<b>24 190</b>	<b>-20 613</b>	<b>3 577</b>	<b>93</b>	<b>3 670</b>
Distribution de dividendes			-7 944		-7 944		-7 944
Variation du taux de conversion			1 169		1 169		1 169
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	21 240	6 862	669 968	-91 550	606 520	625	607 145
Variation de capital	-5	-235			-240		-240
Résultat de l'exercice 2025			16 217		16 217	2	16 219
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				-19 077	-19 077	-113	-19 190
OCI				496	496		496
<b>S/Total Résultat global</b>			<b>16 217</b>	<b>-18 581</b>	<b>-2 364</b>	<b>-111</b>	<b>-2 715</b>
Distribution de dividendes			-7 963		-7 963		-7 963
Autres variations			3 287		3 287	1	3 288
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>21 235</b>	<b>6 627</b>	<b>681 509</b>	<b>-110 131</b>	<b>599 239</b>	<b>515</b>	<b>599 754</b>

Les indemnités de fin de carrières ont été calculées conformément à la mise à jour de la norme IFRIC IC. Les écarts actuariels, comptabilisés en OCI s'élèvent à 496 K€.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire du 2 avril 2026.

#### 1.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

Sur l'exercice écoulé, les opérations et événements significatifs au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivants :

- Diminution du Chiffre d'affaires en raison du contexte difficile du marché de la production automobile
- En mai 2025, le Groupe a conclu un accord client concernant des sujets de qualité des réservoirs SCR produits par le Groupe. Cet accord permettant de solder des litiges en cours a eu un impact négatif sur les résultats de – 19,6 millions d'euros, après reprises de provisions déjà constituées à cet effet. Cette charge pourrait être limitée pour partie grâce à la mise en œuvre des couvertures assurancielles souscrites par le Groupe. À ce jour, aucun produit d'assurance à recevoir n'a été comptabilisé.
- Afin de s'adapter aux évolutions récentes du marché, des plans de départ de salariés ont été annoncés dans plusieurs pays. En France, le groupe a annoncé en mars 2025 un projet de rupture conventionnelle collective. En Espagne et au Portugal, des plans de départ ont également été annoncés. Au niveau du groupe, les coûts de ces plans de départ représentent un montant de 12,8 millions d'euros, comprenant à la fois les dotations aux provisions constatées et les salaires versés dans le cadre de ces plans.
- En Juillet 2025, le Groupe a acquis 100 % des parts de Metalimmo Rendement, précédemment détenues par la société Bionnassay Real Estate. À la suite de cette opération, ses filiales Murindus SCI (détenu à 100%) et Ternier SCI (détenu à 100%) ont été intégrées pour la première fois dans le périmètre de consolidation par intégration globale au titre de l'exercice 2025.
- Cette entrée de périmètre a eu un impact négligeable sur le résultat consolidé de l'exercice 2025
- En juillet 2025, le Groupe a apporté ses actions détenues dans Bionnassay Real Estate à la société Holding Enricau en échange d'actions Holding Enricau. Cette opération a généré un goodwill de 3,5 millions d'euros intégralement déprécié en 2025.
- Le Groupe a décidé de construire une nouvelle usine à Casablanca et de constituer une nouvelle filiale pour cette usine dénommée AKWEL Casablanca Morocco. Le démarrage d'activité de cette nouvelle usine est prévu courant 2027.

#### 1.2. Information liée au climat

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs, aux engagements éthiques et éco-responsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, le groupe a engagé une démarche en matière de RSE. Le groupe vise à tendre vers la neutralité carbone.

À la clôture 2025, les risques climatiques ou les engagements de décarbonation ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers. Il n'existe pas de sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements importants liées à de potentiels risques climatiques.

#### 1.3. Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe AKWEL sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2025. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les amendements et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

## 1.4. Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2025

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2025. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont présentés ci-après :

- L'amendement IAS 21, Absence de convertibilité des devises, adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE.

Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2025.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2025, notamment :

Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 :

- L'amendement IFRS 9 et IFRS 7, Instruments financiers : clarifications sur le critère de « prêt basique » et d'autres modalités, adopté par l'IASB en mai 2024, et adoption en cours par l'UE.
- L'amendement IFRS 9 pour les contrats d'énergie verte : clarifications sur les PPA et les VPPA, adopté par l'IASB en décembre 2024 et adoption en cours par l'UE.
- L'amendement IFRS 10, Etats financiers consolidés : sur la notion d'agent de fait, adopté en juillet 2024 et adoption en cours par l'UE.

Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 :

- La norme IFRS 18, Présentation des états financiers et informations à fournir, adoptée par l'IASB en avril 2024, et adoption en cours par l'UE.
- La norme IFRS 19, Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public – Informations à fournir, adoptée par l'IASB en mai 2024 et adoption en cours par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes, à l'exception de la norme IFRS 18 qui, en remplaçant IAS 1, introduira une restructuration du compte de résultat autour de sous-totaux obligatoires, imposera un retraitement rétrospectif des comparatifs 2026 et renforcera les exigences de présentation des états financiers intermédiaires établis selon IAS 34.

- Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du Groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les écarts d'acquisition, les tests de dépréciation, les actifs d'impôts différés, les provisions inscrites au passif du bilan et les durées des contrats de location sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice, notamment dans le contexte des incertitudes liées à l'environnement macroéconomique et géopolitique, une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité très forte du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. [note 1.7.9 Engagements de retraite](#)) et de celles liées aux écarts de conversion.

### 1.4.1. Les impacts de l'hyperinflation turque et argentine sur le Groupe

#### 1.4.1.1. Monnaie fonctionnelle euro aux filiales turques

La norme IAS 21 "Effet des variations des cours des monnaies étrangères" s'applique sur les filiales turques depuis l'exercice 2022, leur monnaie de fonctionnement étant l'euro.

#### 1.4.1.2. Impacts de l'hyperinflation argentine

Compte tenu du caractère non significatif de la filiale, le Groupe n'applique pas la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes ».

## 1.5. Périmètre de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles la Société dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque la Société détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la Société associée, y compris les résultats de l'exercice.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et aucune activité conjointe. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 est présentée en [note 2](#).

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

### 1.5.1. Regroupements d'entreprises

Depuis 2010, la Société applique les normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ». En application de cette méthode, la Société comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprises ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont comptabilisés en charges et ne sont pas intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

La Société évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net du Groupe acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise à chaque acquisition.

L'impact des variations de périmètre sans modification du contrôle est constaté directement en réserves consolidées.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, la Société inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable. Toute variation ultérieure est constatée en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré (hors variation des compléments de prix - cf. supra). Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill. Ce délai de 12 mois ne concerne pas les clauses de compléments de prix, dont les variations sont constatées en résultats après l'acquisition.

## 1.6. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Le Groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :

- L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres ;
- Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- Les capitaux propres part du Groupe sont convertis au taux historique à l'exception du résultat de l'exercice qui est converti au cours moyen ;
- Les variations des écarts de conversion sont constatées en autres éléments du résultat global ;
- Les goodwills constatés sur des filiales étrangères sont enregistrés dans la devise de la filiale.

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat dans le résultat opérationnel courant.

Les principes de comptabilisation retenus de conversion des filiales situées dans des économies hyper inflationnistes ont été présentés en note 1.4.1.

Le Groupe n'a pas mis en œuvre sur les exercices présentés d'instruments de couverture du risque de change.

En cas de cession de filiales étrangères établissant leurs comptes dans une devise différente de celle de l'euro, les écarts de conversion cumulés sont recyclés en résultat, pour être intégrés dans le résultat de cession.

Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion », lorsque les critères définis par la norme sont respectés.

## 1.7. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le Groupe.

Ils sont établis conformément au principe de continuité d'exploitation sur une période de 12 mois.

### 1.7.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- Brevets (amortis en linéaire sur leur durée de protection) ;
- Logiciels (amortis en linéaire sur une période comprise entre 1 et 3 ans).

En application de la norme IAS 38, les frais de développement peuvent être inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les critères cumulatifs à respecter sont les suivants :

- Faisabilité technique, nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation corporelle ;
- Avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources appropriée pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En 2025, comme en 2024, aucun coût de développement n'a été immobilisé dans la mesure où les critères de capitalisation n'ont pas été remplis.

Le montant des frais de Recherche et Développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2025 s'élève à 59,4 millions d'euros (55,7 millions d'euros en 2024).

### 1.7.2. Écarts d'acquisition

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale à cette date, constitue une survalueur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ».

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ». Les frais d'acquisition sont constatés directement en charges.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet en revanche de tests de dépréciation (cf. [note 7](#)).

### Tests de dépréciation sur les actifs non courants non financiers

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an pour les actifs non amortis (essentiellement les écarts d'acquisition), et pour les autres actifs corporels et incorporels, s'il existe des indices de pertes de valeur.

En pratique, les actifs non courants non financiers correspondent aux écarts d'acquisition ; aux terrains et autres immobilisations non courantes.

Pour la réalisation des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, ceux-ci, sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les Groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, Etats-Unis, Suède, etc.). Aucune modification d'UGT n'est intervenue sur les exercices présentés.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché nette des coûts de cession. En pratique, seule la valeur d'utilité est appliquée.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques prévisionnelles suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2026, et sont étendus sur une période explicite globale de cinq ans ;
- Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini avec un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,5 % en 2024) du dernier flux de la période explicite ;
- Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2025 pour actualiser les flux futurs de trésorerie est compris entre 10,3 % et 14,6 % selon les pays.

Lorsque les tests mettent en évidence une dépréciation, celle-ci est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel courant ou non courant, en fonction du fait générateur à l'origine de la dépréciation. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles jusqu'à la date de sortie des unités génératrices liées, sauf lorsqu'ils portent sur des sociétés mises en équivalence.

### 1.7.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur dans le cas des regroupements d'entreprises. Le Groupe a opté pour la réévaluation des terrains comme présenté ci-après dans la [note 9](#).

L'analyse effectuée selon la norme IAS 23 n'a pas conduit à capitaliser des frais d'emprunts.

Les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions : 25 à 40 ans ;
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans ;
- Installations techniques : 5 à 10 ans ;
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans ;
- Installations générales : 10 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans.

En application de la norme IAS 36, Le Groupe effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie proche de celle retenue pour les écarts d'acquisition, si des indices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le Groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions. Les dépenses réalisées ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe n'ont pas de valeur résiduelle significative.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

### Principes comptables liés aux retraitements des contrats de location

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre les contrats de location financement et les contrats de location simple.

Les contrats de location ou les contrats qui contiennent un contrat de location sont des contrats qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un temps donné moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à douze mois, ou biens sous-jacents de faible valeur), et pour les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif. En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats de location immobilière.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre de l'obligation locative ;
- L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat. La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'intérêt explicite, pour les contrats de crédit-bail, et le taux d'emprunt marginal dans les autres cas. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat et du profil de remboursement (taux duration) ;
- La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable. Conformément à l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, le Groupe tient compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel ;
- Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

En pratique :

- Les durées retenues pour les contrats de location en France correspondent à la période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux « 3/6/9 ») : période non résiliable de trois ans et certitude d'exercer les options de prolongation après trois et six ans. Dans le cas où il n'existe pas de durée mentionnée au sein du contrat, les actifs liés aux droits d'utilisation seront amortis sur 10 ans qui correspond à la durée d'utilisation économique moyenne des biens concernés ;
- Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clause susceptible d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe et il n'y a pas d'option d'achat.

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur les durées d'utilisation économique dans le cas des contrats de location comportant une option d'achat, et sur la durée du contrat retenue pour déterminer l'obligation locative dans les autres cas.

### Impact sur les flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, seuls les remboursements de la dette liée aux obligations locatives sont reportés dans le tableau des flux de trésorerie, en flux de financement. Les flux liés aux augmentations des actifs et passifs liés aux contrats de location sont compensés.

Les intérêts versés sur les dettes liées aux obligations locatives sont présentés en flux de « Variation de l'endettement », comme les autres intérêts versés.

#### 1.7.4. Actifs financiers non courants

##### Actifs financiers évalués au coût amorti :

Ce poste inclut principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du Groupe.

##### Actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :

Le Groupe évalue les titres non consolidés à leur juste valeur par les autres éléments du résultat global, non recyclable en résultat (cf. *note 1.10*). Dans certains cas exceptionnels (absence d'informations fiables et récentes), le coût historique est considéré comme une base de référence acceptable de la juste valeur.

##### Actifs évalués à la juste valeur par le résultat :

Aucun actif financier non courant ne rentre dans cette catégorie.

#### 1.7.5. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « premier entré, premier sorti » et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient.

Les stocks de maintenance sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation, et/ou lorsque des indices de pertes de valeur sont mis en évidence (rotation, obsolescence...).

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet dans la limite du prix facturable au client.

#### 1.7.6. Créances clients, autres actifs et passifs liés aux contrats clients

##### Créances clients :

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des conditions de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Les créances clients sont retraitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte. Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IFRS 9, sont conservées dans le poste « Clients et comptes rattachés » ; dans le cas contraire, elles sont reconnues en tant que liquidités ou équivalents de liquidités.

Une provision est constatée conformément à la norme IFRS 9 en fonction des pertes attendues, en tenant compte des éventuelles garanties. Il est à noter que, globalement, le risque client est considéré comme faible en raison du faible montant de créances irrécouvrables constatées les années précédentes...

Le Groupe applique la méthode simplifiée de dépréciation des créances. Le Groupe distingue les clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) des autres créances clients.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas.

Les créances clients non douteuses sont provisionnées sur la base d'une matrice de provisionnement, qui tient compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de perte en cas de défaut.

Les probabilités reposent sur une analyse du risque tenant compte de critères quantitatifs et qualitatifs tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige.

##### Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

##### Accords de compensation :

Néant.

##### Contrats comportant une composante financement significative :

Néant.

**Passifs liés aux contrats clients :**

Les passifs liés aux contrats clients concernent :

- Des dettes à l'égard des clients liées aux contreparties à verser aux clients ;
- Des produits constatés d'avance, peu significatifs, visant à rattacher le chiffre d'affaires sur l'exercice.

**1.7.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

**1.7.8. Impôts exigibles et différés****Impôts exigibles**

Les créances et dettes d'impôts exigibles comprennent les actifs et passifs liés aux incertitudes et risques fiscaux, conformément à IFRIC 23. En pratique, aucun montant n'a été constaté sur les exercices présentés au titre des incertitudes fiscales.

**Impôts différés**

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- De provisions non déductibles de façon temporaire ;
- Des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, contrats de location, indemnités de départ à la retraite, ...)
- De l'élimination du profit interne inclus dans les stocks.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en retenant le taux voté ou quasi voté à la clôture. En pratique, il n'y a pas eu d'évolution significative attendue des taux d'impôts. Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative d'AKWEL. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 5 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée périodiquement, et que les règles en matière de plafonnement de l'utilisation des déficits sont prises en compte, le cas échéant.

L'application des principes ci-dessus a conduit à ne pas reconnaître, au niveau du Groupe, les actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future et de l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'application de Pilier 2 n'a entraîné aucune charge d'impôt supplémentaire sur l'exercice.

**1.7.9. Engagements de retraite**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses actuarielles : évolution des salaires, âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée en totalité dans les provisions pour retraites et autres avantages.

En l'absence de conventions collectives prévoyant des plafonds et/ou des tranches d'acquisition des droits, les obligations sont constatées en tenant compte de l'ancienneté des salariés.

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 4,04 % (contre 3,36 % à la clôture 2024), d'une augmentation des salaires de 3,07 % (contre 2,5 % à la clôture 2024) pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 67 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel. Ces hypothèses s'appliquent sur les entités françaises qui représentent la part la plus significative des engagements de retraite comptabilisés.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

Le coût des services rendus et le coût financier sont constatés en résultat consolidé. L'impact des changements de régime est également constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat.

Aucun changement ou modification de régime ne sont intervenus sur les exercices présentés.

Enfin, le Groupe n'a pas opté pour l'externalisation du financement de l'engagement auprès d'un fonds.

#### **1.7.10. Paiements fondés sur des actions**

Le cas échéant, en application d'IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés qui se dénouent en actions sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en tenant compte d'une probabilité d'acquisition des droits, réappréciée à chaque clôture. Le montant de l'avantage cumulé est figé à la date d'acquisition des droits, en fonction des droits effectivement acquis, il est ensuite reclassé en réserves lorsque les droits sont exercés ou devenus caducs.

#### **1.7.11. Provisions (hors incertitudes fiscales)**

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

#### **1.7.12. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts et les dettes financières sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Les règles de comptabilisation des dettes financières sur obligations locatives en application d'IFRS 16 sont présentées en *note 1.7.3 Principes comptables liés aux retraitements des contrats de location*.

#### **1.7.13. Instruments dérivés**

##### **1.7.13.1. Risque de change**

Les flux d'achat et de vente effectués par le Groupe comme par ses filiales sont pour l'essentiel réalisés dans les mêmes monnaies permettant ainsi d'avoir une couverture de change naturelle. En conséquence, le Groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux.

##### **1.7.13.2. Risque de taux**

Les sociétés du Groupe ne détiennent historiquement aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

**1.7.14. Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies**

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Le cas échéant, lorsqu'ils respectent la définition donnée par la norme IFRS 5, les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat. Aucun actif et passif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.

**1.7.15. Actions propres**

Les mouvements (acquisitions et cessions) d'actions du Groupe mère qui sont détenues par elle-même ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres nets de l'impôt correspondant.

**1.8. Présentation du compte de résultat****1.8.1. Chiffre d'affaires**

La norme IFRS 15 pose les principes de la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- Identification du contrat ;
- Identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- Détermination du prix global du contrat ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, correspondant à la date de transfert du contrôle, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

Le Groupe a procédé à une sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité actuelle et future du Groupe. Ces transactions et contrats font l'objet d'une analyse au regard du modèle en cinq étapes imposées par la norme afin notamment d'identifier les zones de jugement. Les conclusions de cette analyse sont exposées ci-dessous.

Pour un projet automobile particulier, les trois principales promesses faites par le Groupe à un constructeur généralement identifié dans le cadre de l'analyse préliminaire sont les suivantes :

- Étude Produit, qui comprend notamment la détermination des spécificités techniques intrinsèques des pièces ainsi que celles liées au processus de production associé ;
- Fourniture des outillages de production, tels que les moules et les autres équipements utilisés pour la production des pièces ;
- Fourniture des pièces.

L'analyse a conduit à considérer que ces trois phases sont des obligations de performance distinctes pour lesquelles le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison/achèvement. En effet, dans la grande majorité des cas, chaque obligation de prestation fait l'objet d'un contrat juridique spécifique. Chaque contrat est dès lors indépendant et lorsque l'obligation de prestation est remplie, le constructeur a la possibilité sans pénalité de renoncer à l'exécution des autres contrats portant sur les mêmes références ce qui démontre le caractère distinct de ces obligations de prestation. Lorsque plusieurs obligations de prestations sont incluses dans un même contrat, la politique du Groupe est de fixer le prix de chaque obligation de prestation de manière indépendante afin de prévenir tout risque de perte en cas de rupture de contrat à l'issue d'une opération de prestation.

Le chiffre d'affaires lié aux outillages est reconnu lors du transfert du contrôle au client, lequel intervient à la validation de conformité des outillages. Jusqu'à cette date, les coûts de production engagés sont comptabilisés en stocks, dans la limite du prix facturable au client.

Les prix de transactions sont alloués aux obligations de prestation sur la base des prix contractuels propres à chaque obligation de performance présentée ci-dessus. Compte tenu de l'indépendance des contrats et du risque de renonciation du constructeur à l'exécution des autres contrats juridiques, le Groupe procède aux négociations avec les constructeurs pour chaque contrat sur la base de prix standalone.

Concernant les contributions reçues de clients sur les frais de développement et les prototypes, elles sont aujourd'hui présentées sur la ligne « Chiffre d'affaires » car elles résultent d'un contrat avec un client en vue d'obtenir, en échange d'une contrepartie, des biens ou des services issus des activités ordinaires du Groupe. Les garanties données ne sont par ailleurs pas optionnelles.

#### **Garanties :**

Par ailleurs, le Groupe considère que la promesse contractuelle faite au constructeur en matière de garantie des pièces fournies ne répond pas à la définition d'une obligation de performance distincte car elle ne donne pas lieu à un « service additionnel ». Ainsi, les coûts de garantie continueront d'être reconnus conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

#### **Distinction agent / principal :**

Le recours à la sous-traitance est limité compte tenu du degré d'intégration du Groupe et que lorsque le Groupe fait appel à de la sous-traitance, il intègre les produits sous-traités dans des ensembles plus grands et reste donc responsable de la fourniture du bien ou du service en tant que principal.

Dans le cadre de certains contrats spécifiques, l'examen de la relation avec le client final conduit le Groupe à considérer qu'il agit en tant qu'agent et non en tant que principal.

#### **Autres points :**

- Les contrats clients ne comportent pas de composante « financement » ;
- Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des estimations significatives.

### **1.8.2. Charges de personnel**

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés.

### **1.8.3. Contribution économique territoriale**

La CVAE comme la CFE sont classées en charges opérationnelles.

### **1.8.4. Résultat opérationnel courant**

Le Groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- Des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration significatifs ;
- Des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement ;
- Des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs ;
- Des dépréciations non courantes des écarts d'acquisition, dont l'évènement à l'origine de la dépréciation est de nature non courante ;
- Du résultat financier ;
- Des impôts courants et différés ;
- Du résultat net des entreprises associées.

## **1.9. Résultat par action**

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du Groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2025 il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou n'ayant été exercée.

## 1.10. Instruments financiers - Actifs et passifs financiers, instruments dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie). Les instruments financiers sont affectés à des catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Présentation des trois catégories d'actifs financiers : cf. [note 22](#)

Les principaux passifs financiers (principalement, emprunts et dettes fournisseurs) sont évalués au coût amorti.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. [note 22](#)), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

L'application de cette norme pour le calcul de la juste valeur des instruments financiers n'a pas conduit à identifier d'ajustements au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre) par rapport aux calculs effectués précédemment.

## 1.11. Informations sectorielles

Le Groupe n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

Le Groupe identifie 3 secteurs géographiques pour allouer les ressources aux différents secteurs et pour évaluer leur performance :

- Europe Middle East & Africa, ou EMEA (Europe ; Turquie ; Maroc et Tunisie)
- Amérique
- Asie

Ces régions ont été déterminées en fonction de leur proximité géographique, leurs caractéristiques économiques similaires ainsi que leur contribution au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe.

La ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations par zones géographiques est donnée en [note 3.1](#).

Les seules informations bilantielles suivies par zones géographiques dans les reportings de gestion du Groupe sont les investissements.

Les revenus du Groupe dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Amérique du Nord, en Turquie et en Chine. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par des problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, le Groupe réalise 67 % de son activité directement auprès des trois constructeurs (Stellantis, Ford, Renault-Nissan-Mitsubishi). Les performances de ces trois constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus du Groupe.

## 1.12. Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie conformément aux normes IFRS

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations sur fonds propres.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices ;
- Les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque le Groupe constate un impôt ;
- Les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances courantes ou non courantes) ;
- Les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations ;
- Les augmentations des actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) sont compensées avec celles liées aux dettes sur obligations locatives ;
- Les remboursements des dettes liées aux obligations locatives sont présentés en flux de financement ;
- Les intérêts versés sur les dettes liées aux obligations locatives sont présentés en flux de « Variation de l'endettement », comme les autres intérêts versés.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise.

## 2. Périmètre de consolidation

Sociétés	% détenu	Méthode de consolidation	Localisation
AKWEL (SOCIÉTÉ MÈRE)			Champfromier, France
PAYS DE BRAY SUD SCI	100	Intégration globale	Champfromier, France
AKWEL NINGBO CHINA CO, LTD	100	Intégration globale	Cixi, Chine
AKWEL MATEUR TUNISIA SARL	100	Intégration globale	Mateur, Tunisie
AKWEL CORDOBA ARGENTINA SA	100	Intégration globale	Cordoba, Argentine
AKWEL JUNDIAI BRASIL-INDUSTRIA DE AUTOPEÇAS LTDA	100	Intégration globale	Jundiai, Brésil
AKWEL BIRMINGHAM UK LTD	100	Intégration globale	Minworth, UK
AKWEL BURSA TURKEY OTOMOTIVE A.S.	100	Intégration globale	Bursa, Turquie
AKWEL SAINT JUST SPAIN S.L	100	Intégration globale	Saint Just, Espagne
AKWEL MEXICO, S.A. DE C.V	100	Intégration globale	Veracruz, Mexique
AKWEL TIMISOARA ROMANIA SRL	100	Intégration globale	Timisoara, Roumanie
AKWEL TOOLING FRANCE	100	Intégration globale	Treffort, France
AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD	100	Intégration globale	Pune, Inde
MGI COUTIER FINANCE LTD	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AKWEL USA INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL AUTOMOTIVE USA, INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL CADILLAC USA, INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL MEXICO USA, INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
AKWEL JUAREZ MEXICO, S.A DE C.V	100	Intégration globale	Juarez, Mexique
AKWEL ORIZABA MEXICO	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
AKWEL CHIPPENHAM UK LTD	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AKWEL GEBZE TURKEY OTOMOTIV SANAYI LTD SIRKETI	100	Intégration globale	Gebze, Turquie
AKWEL GERMANY SERVICES GMBH	100	Intégration globale	Stuttgart, Allemagne
AKWEL AUTOMOTIVE VANNES FRANCE	100	Intégration globale	Vannes, France
AKWEL VANNES FRANCE	100	Intégration globale	Vannes, France
AKWEL RUDNIK CZECH REUBLIC A.S	100	Intégration globale	Rudnik, République Tchèque
AKWEL VIGO	100	Intégration globale	Vigo, Espagne
AKWEL TONDELA (PORTUGAL), LDA	100	Intégration globale	Tondela, Portugal
GOLD SEAL AVON POLYMERS PVT LTD	55	Intégration globale	Daman, Inde
AKWEL CHONGQING AUTO PARTS CO., LTD	100	Intégration globale	Chongqing, Chine
AKWEL AUTOMOTIVE SWEDEN AB	100	Intégration globale	Varberg, Suède
AKWEL SWEDEN AB	100	Intégration globale	Varberg, Suède
AKWEL PAREDES DE COURA (PORTUGAL) UNIPessoal, LDA	100	Intégration globale	Paredes De Coura, Portugal
AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL	100	Intégration globale	El Jadida, Maroc
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	100	Intégration globale	Wuhan, Chine
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	100	Intégration globale	Rayong, Thaïlande
AKWEL STARA ZAGORA (Bulgaria) EOOD	100	Intégration globale	Vidin, Bulgarie
HOLDING ENRICAU	27,76	Mise en équivalence	Vougy, France
AKWEL SERVICE TUNISIA	100	Intégration globale	Tunis, Tunisie
AKWEL CASABLANCA	100	Intégration globale	Casablanca, Maroc
METALIMMO RENDEMENT	100	Intégration globale	Vougy, France
SCI MURINDUS	100	Intégration globale	Vougy, France
SCI TERNIER 74	100	Intégration globale	Vougy, France

L'ensemble des filiales du Groupe clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD et GOLD SEAL AVON POLYMERS PVT LTD dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

AKWEL JAPAN SERVICES CO, LTD, entité détenue à 100% par le Groupe, n'est pas consolidée en raison de la difficulté d'obtention des informations nécessaires dans des délais compatibles, ainsi qu'en raison de son caractère non significatif au regard du Groupe.

La société BIONASSAY REAL ESTATE est sortie du périmètre de consolidation en 2025.

Les entités Metalimmo Rendement, SCI Murindus et SCI Ternier 74 ont été consolidées par intégration globale pour la première fois en 2025. La date d'entrée est au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### 3. Information sectorielle

#### 3.1. Par zone géographique

(en milliers d'euros)	EMEA	Amérique	Asie	Élimin. internes	Total
<b>Au 31 décembre 2025</b>					
Total produits d'exploitation	872 132	430 896	39 260	-402 632	939 656
Résultat opérationnel courant	24 526	18 690	2 151	-1 112	44 255
(en milliers d'euros)	EMEA	Amérique	Asie	Élimin. internes	Total
<b>Au 31 décembre 2024</b>					
Total produits d'exploitation	913 481	442 191	41 788	-408 466	988 994
Résultat opérationnel courant	25 466	16 075	-2 090	-1 054	38 396

La ventilation des immobilisations hors écarts d'acquisition (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs nettes
EMEA	636 836	167 953
Amérique	172 275	99 930
Asie	36 933	19 520
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</b>	<b>846 044</b>	<b>287 403</b>

Les zones géographiques définies dans ce rapport sont en cohérence avec l'organisation et le suivi interne du groupe. La zone EMEA comprend la France (pays de l'entité consolidante).

### 4. Autres produits et charges non courants

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Coûts de restructuration (nets)	-12 788	-2 384
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	2 782	5 845
Autres	-3 910	-2 139
<b>Total</b>	<b>-13 916</b>	<b>1 322</b>

Les coûts de restructuration comprennent en 2025 les charges liées à différents plans de réductions d'effectifs dans les usines d'Espagne pour un montant de 9,3 millions d'euros ou de France (Plan de rupture conventionnelle collective) pour un montant de 1,6 millions d'euros essentiellement.

Les plus values de cession correspondent principalement à la cession du bâtiment de Murindus et le poste autres principalement à l'opération sur les titres Bionnassay.

## 5. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Coût de l'endettement financier net (1)	2 883	1 841
Gains et (pertes) de change nets (nettes)	-	-
Gain et pertes sur position monétaire	-	-
Autres produits (charges)	-4 550	-448
<b>Total</b>	<b>-1 667</b>	<b>1 393</b>

(1) Dont - 581 milliers d'euros des intérêts liés à IFRS 16.

Le coût de l'endettement financier correspond à l'écart entre les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, s'élevant à 4 736 K€ (principalement composés de revenus des autres créances et VMP et d'autres produits financiers), et les charges d'intérêts de la période, qui s'élèvent à 1 852 K€.

Les produits d'intérêts sur financement sont en augmentation, principalement en raison de diverses opérations de placement de trésorerie réalisées au cours de l'exercice 2025.

Les autres produits et charges financiers comprennent des pertes de change pour - 4,2 millions d'euros, essentiellement sur les comptes bancaires et placements de trésorerie en dollars.

## 6. Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Impôts courants	-10 737	-15 186
Impôts différés	-5 346	-1 456
<b>Total</b>	<b>-16 083</b>	<b>-16 642</b>

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en fonction des échéances prévisionnelles de reprises des bases d'impôts différés.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	28 672	41 110
Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire)	-	-
Utilisation de déficits antérieurement non constatés/Déficits perdus	-8 672	22 523
Plus-value long terme	-	-
Différences permanentes et autres	25 385	-6 096
<b>Base imposable</b>	<b>45 385</b>	<b>57 537</b>
Impôt au taux normatif de 25 %	-11 346	-14 384
Taux d'imposition différents	-1 392	-1 743
Crédit d'impôt	874	-314
Autres impacts (y compris redressements fiscaux)	-4 219	-201
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>-16 083</b>	<b>-16 642</b>

## 7. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	35 381	33 665
Acquisitions / variation de périmètre	5 034	-
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	-	-
Cessions	-394	-
Écarts de conversion (et autres mouvements)	-3 322	1 716
Dépréciation	-3 500	-
<b>Montant net</b>	<b>33 198</b>	<b>35 381</b>

Les écarts d'acquisition concernent principalement le sous-palier AKWEL aux USA pour 25 362 milliers d'euros, AKWEL SANT JUST SPAIN S.L en Espagne pour 2 307 milliers d'euros et les autres entités pour 5 529 milliers d'euros.

Lors de l'entrée dans le périmètre des Sociétés Metalimmo Rendement, SCI Murindus et SCI Ternier, les immobilisations (terrains et bâtiments) ont fait l'objet d'une réévaluation à leur juste valeur à hauteur de 2 754 milliers d'euros pour la SCI Ternier et 1 648 milliers d'euros pour la SCI Murindus. Le goodwill résiduel a été affecté pour 380 milliers d'euros à la SCI Murindus et 760 milliers d'euros à la SCI Ternier. La clé de répartition utilisée pour l'affectation du goodwill est réalisée au prorata des terrains et terrains en location financement.

Concernant l'écart d'acquisition relatif à Holding Enricau, celui-ci a été entièrement déprécié sur l'exercice.

Un test de dépréciation est réalisé dans le cadre des comptes semestriels dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an, conformément aux dispositions de la norme IAS 36. Pour la réalisation des tests de dépréciation, le cas échéant, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants. Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Suède, Chine, USA, etc.) sans changement par rapport à la clôture 2024. La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et leur valeur de marché.

**8. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Montants bruts comptabilisés</b>			
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier N	13 940	7 533	21 473
Acquisitions	667	74	741
Cessions	-1 550		-1 550
Activation immobilisations en cours	92		92
Ecart de conversion et autres	2 926	-1 013	1 913
<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>16 076</b>	<b>6 594</b>	<b>22 669</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur</b>			
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier N	-13 412	-5 731	-19 143
Amortissements	-814	-214	-1 028
Reprise d'amortissements	1 546		1 546
Pertes de valeur nettes			
Cessions			
Ecart de conversion et autres	-1 295	1 133	-162
<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>-13 976</b>	<b>-4 812</b>	<b>-18 788</b>
<b>Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2025</b>	<b>2 100</b>	<b>1 782</b>	<b>3 881</b>

## 9. Immobilisations corporelles

### 9.1. Immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Montants bruts comptabilisés</b>						
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	21 247	127 655	513 394	45 290	48 314	755 900
Acquisitions		2 265	11 148	1 563	19 693	34 669
Cessions	-766	-5 306	-13 969	-1 999	-26	-22 066
Activation immobilisations en cours	2	7 621	8 755	371	-16 843	-93
Variation de périmètre	1 838	12 974	461			15 274
Ecart de conversion et autres	-2 046	1 398	-9 736	1 947	-5 404	-13 841
<b>Valeur au 31 Décembre 2025</b>	<b>20 275</b>	<b>146 607</b>	<b>510 054</b>	<b>47 172</b>	<b>45 735</b>	<b>769 843</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur</b>						
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	-420	-55 520	-390 866	-36 937	0	-483 743
Amortissements	-5	-4 103	-28 163	-2 613		-34 883
Reprises						
Pertes de valeur nettes						
Cessions		2 141	11 538	1 658		15 337
Variation de périmètre		-4 678	-169			-4 847
Ecart de conversion et autres	227	-1 198	8 575	-1 161		6 442
<b>Valeur au 31 Décembre 2025</b>	<b>-198</b>	<b>-63 359</b>	<b>-399 085</b>	<b>-39 052</b>	<b>0</b>	<b>-501 694</b>
<b>Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2025</b>	<b>20 078</b>	<b>83 249</b>	<b>110 968</b>	<b>8 120</b>	<b>45 735</b>	<b>268 149</b>

**9.2. Actifs liés aux droits d'utilisation**

Les immobilisations liées aux droits d'utilisation ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres Immobilisations Corporelles	Total
<b>Montants bruts comptabilisés</b>					
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	266	39 346	10 180	547	50 339
Acquisitions		1 130	160	182	1 472
Diminutions		-2 084	-69	-105	-2 259
Variation de périmètre	1 122	4 486			
Ecart de conversion et autres		-1 623	-1	-7	-1 631
<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>1 388</b>	<b>41 255</b>	<b>10 269</b>	<b>617</b>	<b>53 529</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur</b>					
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	0	-26 127	-10 180	-496	-36 803
Amortissements		-2 582	-115	-122	-2 819
Reprises					
Pertes de valeur nettes					
Diminutions		2 084	69	105	2 259
Variation de périmètre		-943			-943
Ecart de conversion et autres		154		-5	149
<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>0</b>	<b>-27 414</b>	<b>-10 225</b>	<b>-517</b>	<b>-38 156</b>
<b>Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2025</b>	<b>1 388</b>	<b>13 841</b>	<b>44</b>	<b>99</b>	<b>15 372</b>

Comme indiqué en [note 1.7.3](#), l'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier des actifs liés aux droits d'utilisation qui devraient être testés en tant qu'actifs isolés.

Conformément à la norme IAS 7, les augmentations et diminutions ne générant pas de flux de trésorerie, ne sont pas reportées dans les flux d'investissement du tableau des flux de trésorerie.

## 10. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres de participation *	Autres	Total
<b>Montants bruts comptabilisés</b>			
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	574	3 339	3 913
Augmentations	3 630	12	3 642
Diminutions		-359	-359
Variations de périmètre		704	704
Ecart de conversion et autres	112	-33	79
<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>4 316</b>	<b>3 663</b>	<b>7 979</b>
<b>Montants bruts comptabilisés</b>			
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	0	-1 849	-1 849
Dépréciations			0
Pertes de valeur nettes			0
Cessions / reprises			0
Variations de périmètre			0
Ecart de conversion et autres			0
<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>0</b>	<b>-1 849</b>	<b>-1 849</b>
<b>Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2025</b>	<b>4 316</b>	<b>1 814</b>	<b>6 130</b>

(\*) concernant le traitement des actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (cf. [note 1.7.4](#)).

L'exposition du Groupe aux risques de change et de liquidité est détaillée dans le [paragraphe 5.9.2.2.2](#) du rapport de gestion.

Le poste « Autres » correspond principalement aux comptes courants d'associés hors groupe

## 11. Impôts différés

Les impôts différés (9 877 milliers d'euros à l'actif, 14 879 milliers d'euros au passif soit un montant net de 5 002 milliers d'euros) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	-5 705	-6 267
Retraite	1 660	1 685
Déficits fiscaux activés	8 711	6 120
Effets fiscaux temporaires (participation, C3S, provisions non déductibles ...)	-5 967	-6 231
Opérations internes (provisions IG ; marge sur stock)	-11 927	-7 657
ID social	3 804	8 439
Fond de commerce	5 860	6 619
IFRS 16	-994	-491
Ajustement de JV	-777	18
Homogénéisation d'amortissement	-90	-96
Dépréciation d'immobilisations	423	400
<b>Total</b>	<b>-5 002</b>	<b>2 539</b>
<b>Dont impôts différés actifs</b>	<b>9 877</b>	<b>12 493</b>
<b>Dont impôts différés passifs</b>	<b>-14 879</b>	<b>-9 954</b>

Au 31 décembre 2025, les déficits non activés sont les suivants :

<b>Déficit non activé</b>		
<b>(bases - en milliers d'euros)</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
AKWEL SANT JUST SL	20 694	20 770
AKWEL AUTOMOTIVE VANNES France	3 640	3 821
AKWEL CHONGQING AUTO PARTS CO., LTD	9 721	9 077
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	6 509	6 608
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	6 123	7 520
<b>Total</b>	<b>46 687</b>	<b>47 796</b>

Rappel des critères d'activation : cf. note annexe 1.7.8

## 12. Stocks

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>Valeur nette 31.12.2025</b>	<b>Valeur nette 31.12.2024</b>
Matières, composants & marchandises	60 713	-9 650	51 064	51 034
Produits intermédiaires et finis	63 665	-4 628	59 037	67 225
En cours de production	29 201	0	29 201	23 369
<b>Total</b>	<b>153 580</b>	<b>-14 278</b>	<b>139 302</b>	<b>141 628</b>

Les stocks à fin décembre 2025 ont été réduits afin de tenir compte des prévisions de ventes et afin de s'adapter à la conjoncture. La méthode de provision des stocks n'a pas été modifiée en 2025.

Malgré une baisse de l'activité, le Groupe n'est pas concerné, à la clôture 2025, par la sous-activité.

Comme en 2024, l'analyse effectuée n'a pas conduit à modifier les modalités de dépréciation des stocks. Le conflit russo-ukrainien n'a notamment pas généré de risques significatifs d'obsolescence, de rotation ou de valeur réalisable nette des stocks en 2025 comme en 2024.

## 13. Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Créances clients	139 230	145 124
Provisions pour dépréciation	-1 614	-2 191
<b>Valeur nette</b>	<b>137 616</b>	<b>142 933</b>

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

La Société n'est pas en mesure de communiquer le montant total des créances échues. Un suivi mensuel est réalisé par chaque entité mais ne fait pas l'objet d'une consolidation. Cependant, compte tenu de l'attention apportée historiquement à ce sujet, les créances échues sont très faibles y compris pour des retards d'un à cinq jours.

Les créances de plus de six mois, non dépréciées, ne sont pas significatives. Il n'existe pas d'autres créances significatives non dépréciées.

La quasi-totalité des provisions pour dépréciation porte sur les créances douteuses qui sont dépréciées pour la totalité des montants hors taxes. Aucun impayé significatif n'est survenu sur l'exercice.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre.

Le poste Créances Clients à fin 2024 comprenait des avoirs à émettre pour un montant de - 17 Millions d'euros. Sans cet impact, le poste créances clients est en baisse de 20 millions d'euros en 2025, essentiellement liée à l'activité et notamment sur le périmètre Espagne où les créances liées aux ventes de réservoirs SCR ont diminué de 10 millions d'euros.

Autres actifs liés aux contrats clients

Il n'existe pas d'autres actifs liés aux contrats clients. En effet, il n'existe pas d'actif constaté lié aux coûts marginaux d'obtention du contrat et aux coûts d'exécution des contrats.

**14. Autres créances courantes**

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges constatées d'avance	1 514	1 587
Créances d'impôt	23 546	14 356
Créances sociales et autres	724	1 133
Débiteurs divers	1 373	11 861
Actifs sur contrats <sup>(1)</sup>	6 984	36 172
<b>Valeur brute</b>	<b>34 141</b>	<b>65 109</b>
Dépréciation	-388	-1 851
<b>Valeur nette</b>	<b>33 753</b>	<b>63 258</b>

<sup>(1)</sup> L'ensemble des créances classées sous la rubrique « Autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

Les débiteurs divers incluaient en 2024 les indemnités d'assurance à recevoir et notamment 9,5 millions d'euros en 2024 relatifs aux retours garantie et campagnes de modernisation, position soldée dans le cadre du protocole d'accord.

Les créances d'impôt comprennent essentiellement des créances de TVA dans des pays comme le Mexique ou le Maroc où le délai de recouvrement des crédits de TVA est particulièrement long. Des provisions sont effectuées en cas d'identification de risques de non recouvrement.

La rubrique « Actifs sur contrats » comprenait en 2024 les acomptes versés dans le cadre du litige sur les réservoirs SCR pour un montant de 25,3 millions d'euros, position soldée dans le cadre du protocole d'accord.

**15. Capital social**

Au 31 décembre 2025, le capital se compose de 26.544.196 actions d'un montant nominal de 0,8 euro. Le Groupe familial détient 71,0 % du capital, dont 58,4% par la société COUTIER DEVELOPPEMENT.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

**16. Provisions courantes et non courantes**

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Augmentations	Utilisations	Reprises sans Objet/Autres	31.12.2025
Indemnités de retraite & fin de carrière	13 960	558	-536	-2 517	11 466
Autres provisions pour risques et charges	59 938	16 557	-58 480	1 845	19 861
<b>Total</b>	<b>73 898</b>	<b>17 115</b>	<b>-59 015</b>	<b>-671</b>	<b>31 326</b>

Les variations de périmètre intervenues sur l'exercice ne sont pas significatives.

La diminution des autres provisions pour risques et charges est principalement liée à une reprise de provision sur des risques techniques et commerciaux, notamment des retours garantis suite à la signature d'un protocole d'accord (cf. faits marquants du semestre écoulé).

Les dotations de l'exercice comprennent des dotations pour des risques garantie, des litiges divers ainsi que des provisions pour des plans de départ de salariés (restructurings) pour un montant de 6,1 Millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, les provisions s'analysent comme suit selon leur échéance :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	à moins d'un an à plus d'un an	
Indemnités de retraite & fin de carrière	11 466	13	11 453
Autres provisions pour risques et charges	19 861	4 282	15 579
<b>Total</b>	<b>31 326</b>	<b>4 295</b>	<b>27 031</b>

À la clôture des exercices présentés, il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels significatifs.

## 17. Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2024	Emission d'emprunt	Rembour-sements	Variation de périmètre	Ecarts de change et Autres	31.12.2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 723		-1 587			136
Dettes sur obligations locatives	11 536	2 059	-3 211	2 463	-1 597	11 251
Autres						
Autres financements	3 750		-6 113	4 478	-10	2 105
Soldes créditeurs de banque	56		-56			0
<b>Sous-total Dettes financières</b>	<b>17 065</b>	<b>2 059</b>	<b>-10 967</b>		<b>-1 607</b>	<b>13 491</b>
<b>Sous-total Actifs financiers courants</b>		<b>32 617</b>				<b>32 617</b>
<b>Sous-total Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>150 458</b>		<b>-33 153</b>	<b>234</b>	<b>-3 710</b>	<b>113 829</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>-133 393</b>	<b>34 676</b>	<b>22 186</b>		<b>2 103</b>	<b>-132 954</b>

Au 31 décembre 2025, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

- À moins d'un an : 2 440 milliers d'euros dont la totalité est relative aux obligations locatives (7 301 milliers d'euros en 2024) ;
- D'un à cinq ans : 11 051 milliers d'euros (4 954 milliers d'euros en 2024) ;
- À plus de cinq ans : nul (4 619 milliers d'euros en 2024).

À la clôture des exercices présentés, le Groupe n'a pas de dette sur acquisition de titres.

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers (basés sur des critères de rentabilité, d'endettement et de capitalisation). Toutes les sociétés du Groupe respectent au 31 décembre 2025 l'intégralité de ces covenants.

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de liquidité est détaillée dans le [paragraphe 5.9.2.2.3.](#) du rapport de gestion.

Les actifs financiers courants comprennent des dépôts à terme rémunérés en euros et en dollars.

**18. Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Avances et acomptes reçus	2 731	1 439
Produits constatés d'avance	243	813
<b>S/Total des Autres passifs sur contrats clients</b>	<b>2 974</b>	<b>2 252</b>
Dettes fiscales	4 904	11 104
Dettes sociales	33 797	28 986
Autres dettes	15 228	464
<b>Total</b>	<b>56 903</b>	<b>42 806</b>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des outillages facturés par anticipation à la demande des clients concernés.

Les avoirs à émettre aux clients d'un montant de 14 millions d'euros à fin décembre 2025 ont été présentés à partir de juin 2025 dans la rubrique « Autres Dettes » alors qu'ils étaient déduits du poste Clients à fin 2024.

**19. Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés**

Aucun actif n'est destiné à être cédé ou abandonné à fin décembre 2025.

**20. Engagements hors bilan et garanties accordées**

**Engagements liés aux opérations de croissance externe** : néant.

**Engagements liés aux opérations financières** :

Au 31 décembre 2025, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à 450 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la Société mère pour les besoins de la société AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL.

**21. Effectifs**

La ventilation des effectifs par catégorie, à la clôture, s'analyse comme suit :

	31.12.2025	31.12.2024
Cadres	546	549
Employés et techniciens	3 103	3 339
Ouvriers	4 437	4 738
<b>Total</b>	<b>8 086</b>	<b>8 626</b>

Au 31 décembre 2025, le total de l'effectif du Groupe s'élève à 8 086 personnes, dont 1 044 en France. L'évolution des effectifs est la suivante :

Sociétés	31.12.2025	31.12.2024
AKWEL (SOCIÉTÉ MÈRE)	892	1 040
AKWEL TOOLING FRANCE	18	17
AKWEL VANNES FRANCE SAS	134	140
<b>Total France</b>	<b>1 044</b>	<b>1 197</b>
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS CO LTD	91	103
AKWEL MATEUR TUNISIA SARL	590	727
AKWEL SERVICES TUNISIA SARL	40	41
AKWEL CORDOBA ARGENTINA SA	0	1
AKWEL JUNDIAI BRASIL-INDÚSTRIA DE AUTOPEÇAS LTDA	20	22
AKWEL BIRMINGHAM UK LTD	0	0
AKWEL BURSA TURKEY OTOMOTIV AS	570	629
AKWEL VIGO SPAIN S.L	265	381
AKWEL TIMISOARA ROMANIA SRL	420	451
AKWEL AUTOMOTIVE PUNE INDIA PVT LTD	33	37
AKWEL CADILLAC USA INC	321	344
AKWEL JUAREZ MEXICO SA DE CV	847	942
AKWEL ORIZABA MEXICO SA DE CV	1 631	1 453
AKWEL CHIPPENHAM UK LTD)	32	35
AKWEL GEBZE TURKEY OTOMOTIVE SANAYI LTD)	738	706
AKWEL GERMANY SERVICES GMBH	6	8
AKWEL RUDNIK CZECH REPUBLIC A.S	161	225
AKWEL SANT JUST SPAIN S.L	131	138
AKWEL TONDELA (PORTUGAL), LDA	335	372
GOLD SEAL AVON POLYMERS PVT LTD	38	39
AKWEL JAPAN SERVICES CO LTD)	2	2
AKWEL CHONGQING AUTO PARTS CO., LTD	1	1
AKWEL AUTOMOTIVE SWEDEN AB	251	262
AKWEL PAREDES DE COURA (PORTUGAL) UNIPessoal, LDA	169	193
AKWEL EL JADIDA MOROCCO SARL	79	80
AKWEL WUHAN AUTO PARTS CO, LTD	49	47
AKWEL RAYONG (THAILAND) CO, LTD	160	149
AKWEL STARA ZAGORA (Bulgarie) EOOD)	62	42
<b>Total</b>	<b>8 086</b>	<b>8 626</b>

## 22. Instruments financiers

Rubriques du bilan - Exercice 2025 (en milliers d'euros)	Désignation des instruments financiers	Niveaux de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Titres non consolidés et créances rattachées	A	2	486	486
Autres actifs financiers non courants	A	-	1 316	1 316
Clients et comptes rattachés	A	-	139 229	139 229
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance et créances fiscales et sociales)	A	-	7 637	7 637
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1	113 829	113 829
<b>Passif</b>				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	A	2	2 240	2 240
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	A	2	-	-
Concours bancaires courants	D	2	0	0
Juste valeur des instruments financiers	D	2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	A	-	77 370	77 370
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance et dettes fiscales et sociales)	A	-	17 342	17 342

A : Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti.

B : Actifs financiers à la juste valeur (a).

C : Actifs à la juste valeur par le résultat.

D : Passifs financiers à la juste valeur (a).

E : Instruments dérivés.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 mise en œuvre en 2013.

Les définitions des niveaux de juste valeur sont présentées dans la *note 1.10*. Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

## 23. Transactions avec des parties liées

Identification des parties liées :

- Le groupe COUTIER Développement (composé de Coutier développement ; Coutier Sénior ; groupement Forestier ; Forex) exerçant un contrôle exclusif sur l'entité AKWEL SA ;
- La Holding ENRICAU sous influence notable

Transaction avec le groupe COUTIER Développement :

- Compte courant de 1 085 milliers d'euros avec Coutier senior
- Compte courant de 187 milliers d'euros avec Coutier développement

Transaction avec la holding ENRICAU :

- Compte courant de 630 milliers d'euros avec la Holding Enricau

## 24. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant AKWEL s'élèvent au total à 1 577 796 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1 834 407 euros en 2024), tandis que celles versées aux membres du Conseil de surveillance s'élèvent à 379 470 euros (353 600 euros en 2024).

## 25. Options d'achat d'actions

AKWEL n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions aux dirigeants.

## 26. Risques et litiges

La revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe est présentée dans le rapport de gestion en 5.9.

## 27. Regroupement d'entreprises

AKWEL a acquis en juillet 2025 des titres des sociétés Metalimmo rendement, SCI Murindus et SCI Ternier devenant actionnaire à 100% de ces entités. Ces sociétés sont intégrées à la consolidation du groupe pour la première fois en 2025. La date d'entrée est au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

AKWEL a également apporté les titres qu'elle possédait dans la société Bionnassay real Estate à la société Enricau en échange d'actions Enricau. AKWEL a donc porté sa participation dans la société Enricau de 21,46% à 27,76%.

AKWEL a également participé à la création de la société AKWEL Casablanca en souscrivant 100 % de son capital social, fixé à 15 M€. À la date de clôture, le capital effectivement libéré par AKWEL s'élève à 3,75 M€, correspondant à 25 % du capital souscrit. AKWEL Casablanca est ainsi une filiale détenue à 100 % par AKWEL.

## 28. Évènements postérieurs à la clôture

Le groupe AKWEL est peu impacté par la crise au Moyen Orient. Le groupe n'a pas de filiales dans cette zone géographique et les approvisionnements ne sont pas impactés à ce stade. Le point d'attention résidera dans l'évolution des prix sur les matières et sur les couts de transport et sur l'évolution des approvisionnements.

Le Groupe AKWEL est également assez peu impacté par les droits de douanes mis en place aux US puis invalidés par la Cour Suprême. La plupart des produits fabriqués ou achetés par le groupe sont en effet soumis à un accord spécifique (USMCA) exonérant ces produits de droits de douane. Le groupe suit néanmoins avec attention les droits de douane aux US et l'évolution de la réglementation.

**29. Honoraires des Commissaires aux comptes**

(en euros)	MAZARS SA - MAZARS			PWC		
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%
	N	N-1	(N)	N	N-1	(N)
<b>Audit</b>						
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>						
Émetteur	185 000	183 000	1,09%	185 000	181 000	2,21%
Filiales intégrées globalement	511 042	294 600	73,47%	112 347	282 369	-60,21%
<b>Certification durabilité</b>						
Certification durabilité	115 000	115 000				
<b>Services autres que la certification des comptes :</b>						
Emetteur	68 000	101 500	-33,00%	50 000		
Filiales intégrées globalement	15 000	29 500	-49,15%			
<b>Total</b>	<b>894 042</b>	<b>723 600</b>	<b>23,55%</b>	<b>347 347</b>	<b>463 369</b>	<b>-25,04%</b>

Les services, autres que la certification des comptes, concernent des prestations de revues de la conformité fiscale, notamment dans les domaines de la taxonomie ou de la réforme facturation électronique, des revues de contrôle interne en Chine ou en Turquie.